PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Pôle de l'appui territorial

Commune de Dompremy
Définition des périmètres de protection du captage d'eau potable situé sur les communes de Dompremy, de Favresse et de Ponthion
Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
Avis d'enquête

Le dossier de définition des périmètres de protection du captage d'eau potable situé sur les communes de Dompremy, de Favresse et de Ponthion, sera soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.
Un dossier d'enquête sera déposé dans les mairies de Dompremy, Favresse et Ponthion **du lundi 25 octobre 2021 au mercredi 17 novembre inclus**, pour que les habitants et intéressés, porteurs d'un masque, puissent en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture au public et consigner sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, leurs observations sur l'utilité publique des périmètres projetés et les conséquences des servitudes à imposer ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : pref-bdl-politiques-publiques@marne.gouv.fr en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel. La préfecture transmettra ces observations au commissaire-enquêteur, ainsi qu'à la mairie de Dompremy afin qu'elles soient insérées au registre d'enquête. La préfecture se chargera de la mise en ligne de ces observations sur le site internet des services de l'État dans la Marne : http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-declaration-d-utilite-publique où le dossier sera également disponible.
Les intéressés pourront faire parvenir leurs observations par lettre adressée pendant la durée de l'enquête à M. le commissaire-enquêteur, domicilié au siège de l'enquête, mairie de Dompremy – 1 place des Tilleuls - 51 300 Dompremy.
M. Jacky CLEMENT est désigné commissaire-enquêteur. Il siègera à la mairie de Dompremy:
- le lundi 25 octobre 2021 de 09h00 à 11h00 (ouverture de l'enquête)
- le mercredi 17 novembre 2021 de 14h00 à 16h00 (clôture de l'enquête)

A la mairie de Favresse:
- le mercredi 3 novembre 2021 du 10h00 à 12h00

Et à la mairie de Ponthion:
- le samedi 13 novembre 2021 du 09h00 à 11h00

pour y recevoir les déclarations des intéressés, munis obligatoirement d'un masque.
A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur exprimera ses conclusions motivées sur l'utilité publique des périmètres projetés en précisant si elles sont favorables ou non à l'adoption du projet et dressera procès-verbal de l'opération dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête.
Une copie du rapport du commissaire enquêteur pourra être consultée dans les mairies de Dompremy, de Favresse et de Ponthion et à la préfecture de la Marne. Il sera également mis en ligne sur le site internet susvisé.

Châlons-en-Champagne, le 04 OCT. 2021
Pour le préfet et par délégation,
Le chef de pôle de l'appui territorial,

Florence BORGNIET